

Comité de quartier Ouest-Nord (COQON)

Prochaine réunion publique reportée au printemps 2020

(pas de réunion durant la période électorale des élections municipales de mars 2020)

Compte rendu de la réunion du mercredi 19 juin 2019

Présents : une trentaine de personnes

Au titre de la Ville : Jean Paul Notte - chargé de mission Sécurité, Amandine Taffoureau, chargée de mission Participation citoyenne, Hugo Leclerc, élu référent, Samuel Besnard, adjoint à l'urbanisme et au développement durable, élu référent, Camille Vielhescaze, 1^{er} adjoint, Animateur : Claude Plan , secrétaire de séance : François-Marie Blondel

Rappel sur dématérialisation : la diffusion papier étant à l'avenir restreinte, les personnes intéressées doivent donner leur adresse postale ou de messagerie pour recevoir les CR.

1 - Réforme du stationnement sur Cachan - Dominique Sprenger

Depuis la réunion générale de tous les comités le 18 décembre 2018, la commission stationnement du Coqon a participé à une réunion rassemblant tous les quartiers le 18 février et par la suite rendu un document contenant des propositions. L'objectif souhaité par la commission est de privilégier le stationnement résidentiel tout en respectant la sécurité des piétons avec présentation de 4 projets pour le quartier :

- transformation de l'impasse Louise Marguerite en zone de rencontre ; la difficulté est de permettre aux véhicules de faire demi tour, sans supprimer trop de stationnement ; une discussion entre riverains devrait aboutir à une proposition avant l'été ;
- mise en sens unique de la rue de la Grange Ory ; la proposition est de choisir le sens vers la RD920 avec des chicanes pour ralentir les voitures, le changement de sens de la rue de la Gare paraissant inopportun, car à coordonner avec la Ville d'Arcueil également concernée ;
- création zone de rencontre dans l'impasse A. Melun, avec la priorité aux piétons, autorisés à marcher sur la chaussée ;
- création d'un cheminement piétons et vélos entre la rue A. Melun et l'avenue Carnot le long de l'école Carnot.

Concernant le zonage, la commission propose de limiter à deux types : rouge (payant) et bleue (gratuit limité à 1h30 ou 2h) et par conséquent de transformer la zone verte actuelle en zone bleue.

En réponse aux propositions de la Ville d'étendre la zone rouge autour de la gare et le long de la RD920, la commission demande que ces extensions se fassent après discussion avec les riverains concernés.

On trouvera plus de détails sur le blog du comité de quartier : <http://coqon.cachan.over-blog.com/>

2 - Chantier gare GPE Ligne15 d'Arcueil-Cachan - Christophe Andrieux – ARLIC 15

L'association ARLIC agit pour limiter les nuisances de tous types dues au chantier de la gare (bruit, cheminements de la terre, camions dans les rues...). Elle est en relation avec la Société du Grand Paris Express (SGP).

Pour le comblement des carrières situées au-dessus du trajet du futur métro, les travaux ont commencé dans les résidences ; les techniciens sont corrects, mais les travaux commencent dès 7h le matin.

Les relations sont moins bonnes avec les finances de la SGP, malgré une indemnisation pour ceux qui ont leur jardin occupé.

Questions : un particulier a constaté des fissures chez lui, rue du Ct Marchand, dans un muret et des piliers. Réponse : cette rue ne fait pas partie de la zone d'influence géotechnique du chantier, mais les résidents peuvent demander un référé préventif qui permet de faire constater l'état des bâtiments avant une intervention.

Un personne demande la création d'un numéro de téléphone accessible en permanence pour pouvoir prévenir le responsable du chantier en cas de problèmes. Il est rappelé que l'on peut contacter Erwan Nguyen, en charge de ces questions à la Ville (chargé de mission Grand Paris : erwan.nguyen-nicolas@ville-cachan.fr).

Une autre personne propose de poser des capteurs de pollution d'air à cause de l'abondance des poussières créées localement par le chantier.

3 - Projet de transformation du secteur Osteobio, 19, rue de la Gare

L'architecte et le propriétaire sont venus pour présenter l'état d'avancement de leur projet. Les travaux sur un premier bâtiment sont terminés. Ceux sur le second bâtiment sont prévus pour 2019/2020. Le chauffage utilisera une pompe à chaleur. L'objectif de l'architecte est de respecter la réglementation thermique (RT2012). Il est prévu une toiture végétalisée, avec éventuellement la pose de panneaux solaires sur un des bâtiments. Les entrées et les sorties de la parcelle sur la rue de la Gare sont différentes pour faciliter la circulation (pas de croisement).

4 - Projet de restructuration RD920 - Samuel Besnard

Samuel Besnard informe sur l'état du projet. Un comité technique s'est tenu en février 2019. Les villes et le Conseil Départemental (CD94) sont encore en attente d'un comité de pilotage qui n'a toujours pas été convoqué, suite à un blocage par le président du CD92.

L'enquête publique est prévue pour 2020 et les travaux devraient commencer en 2021 par la partie Sud, et par conséquent par Cachan.

Questions : on observe de nombreux tags sur les immeubles de la RD920, que peut on faire ?

Réponse : les propriétaires peuvent solliciter les services techniques de la ville, pour le nettoyage.

La RD920 est très dangereuse en plusieurs endroits notamment au carrefour de la rue des Meuniers.

Qui peut faire des contrôles de vitesse sur la RD920 ? Réponse : Les contrôles de vitesse dépendent de la Police nationale, pas de la Police municipale. La ville a acquis des radars de contrôle de vitesse mais le contrôle de vitesse reste sous l'autorité de la police nationale.

5 - Démarche participation citoyenne, budget participatif - Amandine Taffoureau

Un point d'étape sur les 30 engagements résultant de la consultation "*Parlons ensemble de Cachan*" aura lieu le 5 juillet à 19h au Théâtre de Cachan.

Budget participatif : 891 votants au total, 3 projets ont été élus dans le quartier pour un budget total de 10 000 € :

. passage piéton innovant à installer devant l'école Carnot, ou ailleurs si on trouve un meilleur emplacement ;

. projet de bacs à fleurs dans le quartier, déposé par les élèves ;

. ballons fusées projet d'achat de ballons déposé aussi par des élèves de Carnot.

Projet ville : composteurs collectifs

Informations sur : <https://budgetparticipatif.ville-cachan.fr/app/bp/home>

6 - Parole aux habitants

* Hauteur des bâtiments dans le futur écoquartier de la Gare ? Cette hauteur a un maximum fixé par le PLU et par ailleurs la Ville souhaite mettre en place une charte promoteurs pour mieux encadrer les futurs projets, notamment autour de la gare.

* Vitesse avenue Carnot : les voitures dépassent allègrement les 30 km/h ; il y a un radar "pédagogique" mais cela ne suffit pas. Peut-on mettre un radar de contrôle comme sur les routes ? Réponse : cela ne se pratique pas en ville, ceci dit, des contrôles de vitesse peuvent être effectués par la Police municipale, mais elle doit être accompagnée de la Police nationale pour verbaliser. Un habitant demande la publication de statistiques sur la verbalisation du stationnement et de la vitesse.

* Un arbre est tombé récemment côté École avenue Carnot. Qui fait contrôler ces arbres en mauvais état ? Réponse : pour la protection des arbres privés, cela relève des propriétaires ; pour les arbres du domaine public qui relèvent du département du Val de Marne sur l'Avenue Carnot, une évaluation a été demandée par la ville au département sur l'état des arbres de l'avenue.

* La fermeture du magasin Casino aura lieu le 29 juin 2019. Un petit magasin de remplacement sera ouvert un peu plus bas. Le projet immobilier comporte des logements et une nouvelle implantation du magasin en rez de chaussée. Le stationnement se fera en sous-sol (détails sur le blog Coqon).

* Un projet immobilier implanté sur 5 parcelles à Arcueil rue de la Gare attire l'attention des résidents. Les différences de hauteur maximum autorisées par le PLU sont de 10m à Cachan et 18m à Arcueil, ce qui crée une différence importante dans la même rue. Cette question devra être revue avec le nouveau PLU intercommunal (PLUi) qui devra être élaboré au niveau du territoire (GOSB) et non plus au niveau de la Ville comme actuellement.

* Projet immobilier Claudel de Arche Promotion sur la RD920. La commercialisation avait commencé avant l'accord du permis. Après discussion entre la ville, les riverains et le promoteur, plusieurs éléments ont été modifiés dont une baisse de certaines hauteurs et une diminution du nombre de petits logements. Un nouveau permis plus compatible avec le voisinage a été accordé et la commercialisation a été relancée.

* Des panneaux "*Ville sous vidéoprotection*" sont apparus à l'entrée de la ville, qu'en est-il ? Réponse : un certain nombre de bâtiments, de places et de parcs publics sont surveillés par des caméras. La réglementation veut que ceci soit annoncé dans la ville. Ces caméras sont peu nombreuses mais utiles. Une étude a été demandée pour en évaluer le déploiement et l'efficacité.